



Pétition

TEMPS DE TRAVAIL

la coupe est pleine...



Nous avons besoin d'une école qui permette la réussite de tous les élèves ; pour cela, il faut diversifier les conditions d'apprentissage, donner à tous une offre de formation suffisamment riche, respecter et faire évoluer nos métiers.

Or, le gouvernement, mû par sa seule volonté de diminuer le nombre d'emplois dans le second degré, prépare un projet de décret portant sur les services des enseignants des lycées et collèges.

Ces derniers ont vu leur charge de travail croître, leurs missions se diversifier, le métier se complexifier. Ils n'ont bénéficié d'aucune réduction du temps de travail depuis 1950 alors même que les réformes alourdisaient leur charge de travail. En réduisant les horaires de nombreuses disciplines, en supprimant bon nombre de dédoublements, ces réformes ont augmenté le nombre d'élèves à encadrer.

Les enseignants :

- Refusent toute réécriture du décret du 25 mai 1950 qui viserait de fait à augmenter leur service hebdomadaire, dégrader encore plus leurs conditions de travail ou baisser leur rémunération.
- Exigent le maintien de la définition des obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement.
- Exigent le respect de la qualification disciplinaire.
- Exigent le maintien de l'intégralité des heures de décharges statutaires (première chaire, laboratoire, cabinet, UNSS, pondération TS et CPGE, préparation, chorale...) parce qu'elles correspondent toutes à un besoin pédagogique au bénéfice des élèves.
- Exigent l'ouverture de négociations :
 - sur les conditions de travail des enseignants du second degré afin d'étendre les décharges statutaires à d'autres situations liées aux évolutions pédagogiques et aux conditions d'exercice (effectifs, établissements difficiles, néo-titulaires, compléments de service) ;
 - sur l'intégration de la concertation dans le service ;
 - sur les modalités de la mise en œuvre d'un abaissement progressif des maxima de service.
- Exigent les créations d'emploi statutaires nécessaires pour toutes les catégories.

Établissement :

NOM, Prénom	Discipline	Signature

A retourner à la section départementale ou académique du SNES-FSU